

Correct pre-printed information if necessary. – Corriger l'information pré-imprimée si nécessaire.

Month - Mois

PURPOSE OF THE SURVEY

To obtain information on the supply of, and demand for, energy in Canada. This information serves as an important indicator of Canadian economic performance, is used by all levels of government in establishing informed policies in the energy area and, in the case of public utilities, is used by government agencies to fulfil their regulatory responsibilities. The private sector likewise uses this information in the corporate decision-making process.

CONFIDENTIALITY

Statistics Canada is prohibited by law from releasing any information from this survey which would identify a person, business, or organization, without their permission or without due legal authority. The confidentiality provisions of the *Statistics Act* are not affected by either the *Access to Information Act* or any other legislation. Therefore, for example, the Canada Revenue Agency cannot access identifiable survey data from Statistics Canada.

These survey data will only be used for statistical purposes and will be published in an aggregate form only.

DATA SHARING AGREEMENTS

To reduce respondent burden, Statistics Canada has entered into data sharing agreements with provincial and territorial statistical agencies and other government organizations, which must keep the data confidential and use them only for statistical purposes. Statistics Canada will only share data from this survey with those organizations that have demonstrated a requirement to use the data.

Section 11 of the *Statistics Act* provides for the sharing of information with provincial and territorial statistical agencies that meet certain conditions. These agencies must have the legislative authority to collect the same information, on a mandatory basis, and the legislation must provide substantially the same provisions for confidentiality and penalties for disclosure of confidential information as the *Statistics Act*. Because these agencies have the legal authority to compel businesses to provide the same information, consent is not requested and businesses may not object to the sharing of the data.

For this survey, there are **Section 11** agreements with the provincial and territorial statistical agencies of Newfoundland and Labrador, Nova Scotia, New Brunswick, Quebec, Ontario, Manitoba, Saskatchewan, Alberta, British Columbia, and Yukon.

The shared data will be limited to information pertaining to business establishments located within the jurisdiction of the respective province or territory.

Section 12 of the *Statistics Act* provides for the sharing of information with federal, provincial or territorial government organizations. Under **Section 12**, you may refuse to share your information with any of these organizations by writing a letter of objection to the Chief Statistician and returning it with the completed questionnaire. Please specify the organizations with which you do not want to share your data.

For this survey, there are **Section 12** agreements with the statistical agencies of Prince Edward Island, the Northwest Territories, Nunavut, and with Natural Resources Canada, Environment Canada, the National Energy Board and the British Columbia Ministry of Energy, Mines and Petroleum Resources.

For agreements with provincial and territorial government organizations, the shared data will be limited to information pertaining to business establishments located within the jurisdiction of the respective province or territory.

DATA LINKAGE

To enhance the data from this survey, Statistics Canada may combine it with information from other surveys or from administrative sources.

INSTRUCTIONS

This schedule is to be completed and returned to Statistics Canada, Manufacturing and Energy Division, Energy Section, Jean Talon Building, Ottawa, Ontario, K1A 0T6 **by the 20th of the following month**. If you require assistance in the completion of the questionnaire, contact the Energy Section by telephoning **(613) 951-3519**, or by fax at **(613) 951-9499**.

Report only **net metered flows**.

FAX OR OTHER ELECTRONIC TRANSMISSION DISCLOSURE

Statistics Canada advises you that there could be a risk of disclosure during the facsimile or other electronic transmission. However, upon receipt of your information, Statistics Canada will provide the guaranteed level of protection afforded all information collected under the authority of the *Statistics Act*.

BUT DE L'ENQUÊTE

Cette enquête a pour but de recueillir de l'information sur la disponibilité et l'écoulement d'énergie au Canada. Cette information est un indicateur important de la performance économique canadienne et tous les paliers de gouvernement s'en servent pour établir des politiques énergétiques éclairées; les organismes gouvernementaux l'utilisent également pour s'acquitter de leurs responsabilités de réglementation des services publics. De même, le secteur privé utilise cette information dans le cadre de son processus décisionnel.

CONFIDENTIALITÉ

La loi interdit à Statistique Canada de divulguer toute information de cette enquête susceptible de dévoiler l'identité d'une personne, d'une entreprise ou d'un organisme, sans leur permission ou sans en être autorisé par la loi. Les dispositions de confidentialité de la *Loi sur la statistique* ne sont pas touchées par la *Loi sur l'accès à l'information* ou toute autre loi. Ainsi, par exemple, l'Agence du revenu du Canada ne peut pas accéder à des données d'enquête identifiables de Statistique Canada.

Les données de cette enquête serviront uniquement à des fins statistiques et seront publiées sous forme agrégée seulement.

ENTENTES SUR LE PARTAGE DE DONNÉES

Afin de réduire le fardeau des répondants, Statistique Canada a conclu des ententes de partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux et d'autres organisations gouvernementales, qui doivent garder les données confidentielles et les utiliser uniquement à des fins statistiques. Statistique Canada communiquera les données de la présente enquête seulement aux organisations ayant démontré qu'elles avaient besoin de les utiliser.

L'**article 11** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organismes statistiques provinciaux et territoriaux répondant à certaines conditions. Ces organismes doivent posséder l'autorisation légale de recueillir les mêmes données, sur une base obligatoire, et les lois en vigueur doivent contenir essentiellement les mêmes dispositions que la *Loi sur la statistique* en ce qui concerne la confidentialité et les sanctions imposées en cas de divulgation de renseignements confidentiels. Comme ces organismes possèdent l'autorisation légale d'obliger les entreprises à fournir les mêmes données, on ne demande pas le consentement des entreprises et celles-ci ne peuvent s'opposer au partage des données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 11** ont été conclues avec les organismes statistiques provinciaux et territoriaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick, du Québec, de l'Ontario, du Manitoba, de la Saskatchewan, de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Yukon.

Les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

L'**article 12** de la *Loi sur la statistique* prévoit le partage de données avec des organisations gouvernementales fédérales, provinciales ou territoriales. En vertu de cet article, vous pouvez refuser de partager vos données avec l'une ou l'autre de ces organisations en écrivant une lettre d'objection au statisticien en chef et en la retournant avec le questionnaire rempli. Veuillez préciser les organisations avec lesquelles vous ne voulez pas partager vos données.

Pour la présente enquête, des ententes en vertu de l'**article 12** ont été conclues avec les organismes statistiques de l'Île-du-Prince-Édouard, des Territoires du Nord-Ouest, du Nunavut, et avec Ressources naturelles Canada, Environnement Canada, l'Office national de l'énergie et le ministère de l'énergie, des mines et des ressources pétrolières de la Colombie-Britannique.

Dans le cas des ententes conclues avec des organisations gouvernementales provinciales et territoriales, les données partagées seront limitées aux renseignements relatifs aux établissements commerciaux situés dans la province ou le territoire en question.

COUPLAGE DE DONNÉES

Dans le but d'améliorer les données de la présente enquête, Statistique Canada pourrait combiner les renseignements de cette enquête avec ceux provenant d'autres enquêtes ou de données administratives.

INSTRUCTIONS

Ce rapport devrait être rempli et retourné à Statistique Canada, Division de la fabrication et de l'énergie, Section de l'énergie, Édifice Jean Talon, Ottawa (Ontario), K1A 0T6 au plus tard **le 20^e jour du mois suivant**. Si vous avez besoin d'aide pour compléter le questionnaire, veuillez contacter la Section de l'énergie par téléphone au **(613) 951-3519**, ou par télécopieur au **(613) 951-9499**.

Indiquer seulement les quantités **nettes** relevées par les compteurs.

DIVULGATION DES RENSEIGNEMENTS TRANSMIS PAR TÉLÉCOPIEUR OU AUTRES MODES ÉLECTRONIQUES

Statistique Canada tient à vous avertir que la transmission des renseignements par télécopieur ou autres modes électroniques peut poser un risque de divulgation. Toutefois, dès la réception de votre document, Statistique Canada offrira le niveau de protection garanti pour tous les renseignements recueillis aux termes de la *Loi sur la statistique*.

		MW.h	
1. ELECTRICITY GENERATED ÉLECTRICITÉ PRODUITE			
Note: These generation figures should aggregate to Schedule #4 annual figures. Nota : Ces chiffres de production doivent se concorder aux chiffres rapportés sur le questionnaire annuel # 4.	Hydro - Hydraulique	1.1	
	Steam - Vapeur	1.2	
	Nuclear - Nucléaire	1.3	
	Internal combustion - Combustion interne	1.4	
	Combustion turbine - Turbine à combustion	1.5	
	Tidal - Marémotrice	1.6.1	
	Wind - Éolienne	1.6.2	
	Other (specify) - Autre (préciser)	1.6	
	Total generation - Production totale	1.9	
2. GROSS RECEIPTS OF ELECTRICITY FROM OTHER PROVINCES RÉCEPTIONS BRUTES D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'AUTRES PROVINCES			
(a) Firm - Régulières	2.1		
	2.1		
	2.1		
	2.1		
Total	2.2		
3. GROSS DELIVERIES OF ELECTRICITY TO OTHER PROVINCES LIVRAISONS BRUTES D'ÉLECTRICITÉ À D'AUTRES PROVINCES			
(a) Firm - Régulières	7.1		
	7.1		
	7.1		
(b) Interruptible	7.2		
	7.2		
	7.2		
Total	7.3		
Statistics Canada use - À l'usage de Statistique Canada (1.9 + 2.2 - 7.3)		20.0	

COMMENTS – COMMENTAIRES

Please provide a brief explanation of any significant changes from previous months.

CERTIFICATION - ATTESTATION

I certify that the information contained herein is substantially complete and correct to the best of my knowledge and belief.
Je certifie que les renseignements indiqués dans le présent rapport sont, autant que je le sache, complets et exacts.

Signature Date --

Name of signer (please print) Nom du signataire (en lettres moulées s.v.p.)	Official position of signer Fonction officielle du signataire	E-mail address Adresse électronique
--	--	--

Telephone () - Extension
Téléphone () - Poste

Fax () -
Télécopieur () -